

EXAMEN PAR LES PAIRS DU SYSTEME STATISTIQUE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO



Unité - Travail - Progrès

Par le Bénin
et la République Démocratique du Congo



Exercice facilité par PARIS21 et AFRISTAT

NOVEMBRE 2010





SOMMAIRE

ACRONYME.....	4
RÉSUMÉ	5
I.BRÈVE PRÉSENTATION DU CONGO	6
II.PRÉSENTATION DE L'APPROCHE DE L'EXAMEN PAR LES PAIRS.....	7
II.1. Contexte et objectifs.....	7
II.2. Méthodologie.....	8
III. PRÉSENTATION DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL DU CONGO	9
II.1. Cadre juridique.....	9
II.2. Cartographie du Système Statistique National (SSN).....	9
IV. COORDINATION STATISTIQUE ET GESTION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT STATISTIQUE.....	10
IV1. Cadre institutionnel de la coordination statistique	10
IV.2. Fonctionnement de la coordination statistique	11
IV.3. Gestion stratégique du développement statistique	11
V. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE	12
VI.LES RESSOURCES DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL	13
VI.1. Les ressources financières	13
VI.2. Les ressources humaines.....	14
VI.3. Les ressources matérielles	14
VII. LA PRODUCTION STATISTIQUE.....	15
VI.1. Cadre général de production.....	15
VIII. PUBLICATION, DIFFUSION ET CONSERVATION DES DONNÉES	16
IX. POINTS DE VUE DES UTILISATEURS	16
X. RECOMMANDATIONS	16
ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES CONSTATS	20
ANNEXE 2 : COMPOSITION DE LA MISSION	23
ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	24



ACRONYMES

BEAC	Banque Centrale des États de l’Afrique Centrale
CASP	Centre d’Application Statistique et de Planification
CEA	Commission Économique pour l’Afrique
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CDMT	Cadre de Dépense de Moyen Terme
CNSEE	Centre National de la Statistique et des Études Économiques
CSS	Commission Supérieure de la Statistique
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
ECOM	Enquête sur la Consommation des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
FMI	Fonds Monétaire International
IFORD	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
INS	Institut National de la Statistique
ISSEA	Institut Sous-Régional de Statistique et d’Économie appliquée
INSAE	Institut National de la Statistique et de l’Analyse Économique
IPPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
MAEP	Mécanisme Africain d’Examen par les Pairs
MICS	Enquête à Indicateurs Multiples
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SSN	Système Statistique National
SSS	Services Statistiques Sectoriels
UA	Union Africaine

RÉSUMÉ

1. Suite à l'intérêt manifesté par le Comité de direction d'AFRISTAT pour l'évaluation par les pairs des systèmes statistiques nationaux des États membres, cet exercice a été mené au Congo du 23 au 26 novembre 2010 avec comme pays examinateurs le Bénin et la République Démocratique du Congo.

2. La méthodologie de l'exercice s'appuie sur les principes fondamentaux de la statistique officielle et de la Charte africaine de la statistique. Il s'agit d'observer à travers un guide d'entretien, la mise en œuvre de la totalité ou de quelques-uns de ces principes qui sont : Principe 1 : Indépendance professionnelle ; Principe 2 : Qualité ; Principe 3 : Mandat pour la collecte des données et ressources ; Principe 4 : Diffusion ; Principe 5 : Protection des données individuelles, des sources d'information et des répondant ; Principe 6 : Coordination et coopération.

3. Les entretiens sont donc organisés avec les producteurs des services statistiques publics et des utilisateurs, y compris les partenaires techniques et financiers (PTF) sur la base de ce guide et portent sur : le cadre législatif et règlementaire qui régit les activités statistiques, l'appareil de production statistique, l'analyse, la diffusion, l'archivage et l'utilisation des données statistiques.

4. A l'issue de l'examen et sur la base des entretiens menés, les pairs relèvent les atouts et les points faibles du système statistique du Congo. Les atouts majeurs du système statistique congolais sont la progression de l'engagement du gouvernement en faveur de la statistique et l'élaboration en cours d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) qui est soutenue par les PTF. Ses points faibles sont notamment liés à la faible coordination du Système Statistique National (SSN), au manque de Ressources humaines dans l'ensemble du SSN qui donnent lieu à d'importantes difficultés en termes de production statistique.



I. BRÈVE PRÉSENTATION DU CONGO

1. La République du Congo, est un pays d'Afrique centrale, situé de part et d'autre de l'équateur. Le pays s'étend sur 1 300 km du nord au sud, de la frontière centrafricaine à l'océan Atlantique.

2. Le Congo est divisé en 12 départements. Avec environ 3 900 000 habitants (estimations fondées sur dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2007), le Congo-Brazzaville est un pays de faible densité, avec en moyenne 8,8 hab./km² ; La majeure partie de sa population est urbaine (62,2 % de la population) ; elle est concentrée dans les deux principales villes du pays (Brazzaville, 1.100.000 hab. et Pointe-Noire, 650.000 hab.), situées dans la partie Sud du pays. Le tissu urbain est très peu dense, avec une quinzaine de villes de plus de 10 000 habitants pour un territoire de 342 000 km².

3. Le Congo est un pays en développement, inclus dans l'Initiative pays pauvres très endettés (IPPTE). Le point d'achèvement de l'initiative PPTTE a été atteint en janvier 2010, avec l'approbation de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

4. L'économie congolaise repose principalement sur l'exploitation des hydrocarbures le long de la côte Atlantique ; cette activité représente environ 90 % des exportations du pays. Le bois représente une part importante des exportations du Congo, dont la surface est couverte de forêts à près de 60 %, pour un total de vingt-et-un millions d'hectares. La plus grande partie de la production agricole (manioc, fruits et légumes) est consommée localement ; néanmoins, la Société agricole et de raffinage industriel du sucre (SARIS), implantée à Nkayi, dans la Bouenza, commercialise ses produits dans d'autres pays d'Afrique centrale. L'activité industrielle, peu développée, repose sur la production de biens principalement destinés à la consommation locale : cigarettes, ciment, textile, savon, boissons alcoolisées, chaussures, etc.

5. Le Congo est membre de plusieurs organisations sous-régionales, régionales et internationales, notamment de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de l'Union Africaine. Il est également membre de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), organisme supranational regroupant une vingtaine de pays et dont le but est de contribuer au renforcement des capacités statistiques des États membres.

II. PRÉSENTATION DE L'APPROCHE DE L'EXAMEN PAR LES PAIRS

II.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

6. Les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine ont mis en place le Mécanisme Africain d'Examen par les Pairs (MAEP) destiné à évaluer la gouvernance politique et économique des États membres de l'Union. Ces derniers y participent sur une base volontaire et le rapport rédigé à l'issue de chaque examen fait l'objet d'une publication. Le MAEP repose sur la Charte de la bonne gouvernance adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement.

7. Dans le domaine de la statistique publique, l'examen par les pairs peut être considéré comme l'examen et l'évaluation de la performance du système statistique d'un État par d'autres États. Il s'agit d'examens amiables, qui reposent largement sur la confiance mutuelle des États qui y participent et sur leur confiance commune dans le processus. Il est important de préciser que l'examen par les pairs insiste plus sur la qualité de la gouvernance statistique, le fonctionnement de l'appareil de production statistique et la satisfaction des besoins des utilisateurs, que sur une évaluation technique détaillée de la qualité des données statistiques officielles produites par un pays.

8. L'objectif global visé par l'examen par les pairs est d'améliorer le fonctionnement des Systèmes Statistiques Nationaux (SSN) afin de renforcer leurs capacités à produire et à mettre à la disposition des utilisateurs les statistiques nécessaires à une meilleure prise de décisions et à une meilleure gouvernance.

9. Ses objectifs spécifiques sont :

- i) de favoriser l'échange de bonnes pratiques ;
- ii) d'évaluer le fonctionnement des SSN dans tous leurs aspects (institutionnel, organisationnel, appareil de production...);
- iii) d'identifier les points faibles et les points forts et faire des recommandations en vue d'améliorer leurs performances ;
- iv) de servir d'outil de plaidoyer auprès des autorités nationales et des partenaires techniques et financiers pour le renforcement des capacités statistiques.

10. Le Comité de direction d'AFRISTAT a décidé en octobre 2008 de lancer en collaboration avec le Secrétariat de PARIS21, à titre expérimental, un exercice d'évaluation par les pairs des systèmes statistiques nationaux de deux États membres. La phase pilote a porté sur le système statistique national du Burkina Faso et du Niger et s'est déroulée au cours du premier trimestre 2009. Suite aux résultats satisfaisants de cette phase pilote, le Comité de direction d'AFRISTAT qui s'est tenu en avril 2010 à N'Djamena au Tchad, a exprimé son intérêt pour cet exercice et pour son extension à 4 autres États membres : le Bénin¹, la République du Congo, le Sénégal et le Cameroun.

¹ L'examen du Bénin par le Burundi et la Guinée s'était, quant à lui, déroulé du 19 au 23 juillet 2010.



11. C'est ainsi que l'examen par les pairs du Système Statistique National du Congo par le Bénin et la RDC s'est déroulé du 23 au 26 novembre 2010. Le dispositif organisationnel et technique mis en place était le même que pour les trois premiers exercices.

12. La délégation du Bénin comprenait le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) et la Directrice Administrative et Financière de l'INSAE, tandis que celle de la RDC était dirigée par le Chargé de mission de l'Institut National de la Statistique (INS) et comprenait en outre le Coordonnateur national de l'Unité de pilotage du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

13. Le Secrétariat de PARIS21 et la Direction générale d'AFRISTAT ont assuré la préparation technique. Ils ont mis au point un guide à cet effet. Ils ont chacun mis à disposition un expert assurant le secrétariat de l'équipe des examinateurs. Par ailleurs, le Secrétariat de PARIS21 a intégralement financé les deux premiers examens par les pairs et partiellement ceux du Bénin et du Congo.

II.2 MÉTHODOLOGIE

14. La méthodologie retenue s'appuie sur les principes fondamentaux de la statistique publique des Nations unies et sur la Charte africaine de la statistique qui reprend et explicite ces principes dans le contexte africain. Elle consiste à voir dans quelle mesure les politiques et pratiques en vigueur au sein du système statistique d'un pays respectent les codes de bonne pratique prescrits.

15. L'évaluation porte, notamment sur les points suivants : le cadre législatif et réglementaire qui régit les activités statistiques, l'appareil de production statistique, l'analyse, la diffusion, l'archivage et l'utilisation des données statistiques. A cet effet, des entretiens sont organisés avec les principaux services producteurs de statistiques publiques et les principaux utilisateurs notamment les chercheurs, la société civile et les partenaires au développement (Cf. liste des personnes rencontrées annexe 3). A l'issue des entretiens, un aide mémoire récapitulant les points forts et les points faibles du système statistique national et formulant des recommandations est élaboré. Il est présenté à l'autorité statistique du pays évalué ainsi qu'aux acteurs du système statistique national.

16. Au Congo, l'aide-mémoire a été présenté au Directeur de Cabinet du Ministre d'État, coordonnateur du pôle économique, ministre de l'Économie, du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'intégration, en présence des représentants des principaux partenaires rencontrés par les examinateurs : le Centre National de la Statistique et des Études Économiques (CNSEE), services statistiques ministériels, secteur privé, autres administrations nationales et partenaires au développement.

III. PRÉSENTATION DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL DU CONGO

III.1 CADRE JURIDIQUE

17. La base légale du Système Statistique National du Congo est constituée par la loi n°8-2009 du 29 octobre 2009 qui institue le système national de la statistique, définit ses missions et en fixe l'organisation.

18. Cette loi remplace l'ancienne loi statistique n°27/82 du 7 juillet 1982 conçue à l'époque d'une économie centralisée.

19. Les textes d'application de la loi statistique portant respectivement organisation de la Commission Supérieure de la Statistique (CSS) et approbation des statuts de l'Institut National de la Statistique (INS) ont été adoptés en Conseil des Ministres le 23 novembre 2010.

III.2 CARTOGRAPHIE DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL (SSN)

20. Aux termes de l'article 21 de la loi du 29 octobre 2009, le système statistique national est composé des structures et organismes chargés de la collecte, du traitement, de l'analyse, de la diffusion et du stockage des statistiques officielles, ainsi que la coordination de l'activité statistique. Il comprend :

- i) la Commission Supérieure de la Statistique ;
- ii) l'Institut National de la Statistique°;
- iii) Les Services Statistiques Sectoriels (SSS), les institutions de formation statistique et les services de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)

21. La Commission Supérieure de la Statistique (Article 22) propose les orientations, les priorités et les instruments de coordination de l'activité statistique publique. Elle est l'instance de la concertation nécessaire entre producteurs et utilisateurs des données statistiques afin de répondre efficacement aux besoins en données et garantir la disponibilité d'une information statistique diversifiée.

22. Les attributions, la composition et le fonctionnement de la commission supérieure de la statistique sont fixés par voie réglementaire.

23. L'Institut National de la Statistique (article 26) est l'organe central du Système Statistique National. Il est chargé de la coordination technique du Système Statistique National.

24. Les Services Statistiques Sectoriels (article 28) sont les services des ministères, des établissements et entreprises publics chargés de collecter, traiter, analyser et diffuser l'information statistique relevant de leurs compétences, tout en respectant les orientations de la commission supérieure de la statistique. Il est fait obligation à tout département ministériel de créer en son sein un service statistique dont la mission est définie à l'article 28 de la



présente loi.

25. Les institutions de formation statistique (article 29) assurent la formation des agents, des cadres moyens et supérieurs, conformément au programme de formation statistique en Afrique.

26. Le Congo recourt également aux services des écoles de statistique situées à l'étranger pour la formation de ses cadres statisticiens supérieurs notamment, l'École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan, l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse Économique du Sénégal (ENSAE-Sénégal) et l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé. Quant aux démographes, ils sont formés pour l'essentiel à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé.

27. Les services de la Banque des États de l'Afrique Centrale (article 30) mettent à la disposition du Système National de la Statistique les informations relatives aux statistiques monétaires et à la balance des paiements.

IV. COORDINATION STATISTIQUE ET GESTION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT STATISTIQUE

IV.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA COORDINATION STATISTIQUE

28. Le cadre institutionnel de la coordination statistique est régi par la loi 29 octobre 2009. L'organisme chargé de la coordination de l'ensemble du système statistique national est la Commission Supérieure de la Statistique (CSS).

29. La CSS est présidée par le ministre chargé de la statistique (Ministre d'État, coordonateur du pôle économique, ministre de l'Économie, du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Intégration), assisté du ministre en charge des Finances qui assure la vice-présidence. Son secrétariat est assuré par le directeur de l'Institut National de la Statistique, Secrétaire permanent de droit.

30. La CSS regroupe des représentants de la Présidence de la République, de l'Assemblée Nationale, du Sénat, du Conseil économique et social, du Conseil Supérieur de l'information et de la communication, de la Banque centrale des États de l'Afrique centrale, des administrations et des ministères, des organisations syndicales et des utilisateurs publics et privés.

31. Pour le besoin de son fonctionnement, la CSS peut créer des comités spécialisés dont elle fixe les attributions, la composition et les modes de fonctionnement.

32. Le CSS se réunit deux fois par an en session ordinaire (en février et en août) et, en cas de besoin en session extraordinaire.

IV.2 FONCTIONNEMENT DE LA COORDINATION STATISTIQUE

33. En raison de l'adoption tardive des textes d'application de la loi statistique portant organisation de la Commission Supérieure de la Statistique (CSS) (ils ont été adoptés au cours de la mission), la coordination statistique était faible au sein du Système Statistique congolais. Dans les conditions actuelles observées par les examinateurs, le CNSEE ne joue pas pleinement son rôle de coordinateur dans le SSN. Cela se traduit notamment par une faible collaboration entre les services statistiques sectoriels et le CNSEE et l'inexistence d'un dispositif de programmation et d'évaluation des activités statistiques au niveau national. Il faut également souligner les difficultés pour les services statistiques sectoriels de s'approprier les outils conceptuels et méthodologiques nécessaires, notamment pour la mise en place d'une démarche qualité dans l'ensemble du SSN.

IV.3 GESTION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT STATISTIQUE

34. Une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) est en cours d'élaboration et devrait être arrimée au Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté couvrant la période 2011-2016. Il convient toutefois de noter que le Congo disposait auparavant d'un Programme Pluriannuel de Développement de la Statistique (PPDS) 2005-2009, validé par l'ensemble des composantes du Système Statistique National (SSN) en 2004. Néanmoins, la plupart des activités prévues par le PPDS pour réhabiliter la statistique au Congo n'ont pas connu un début d'exécution du fait de la non adoption de la loi sur la statistique par le Gouvernement. Son appropriation par les acteurs du système a également été très faible.

35. L'objectif global de la SNDS est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise, permettant, à terme, la mise à disposition des données statistiques pertinentes, fiables, complètes et à jour pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies et politiques de développement et notamment de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

36. Le dispositif institutionnel proposé pour l'élaboration de la SNDS repose sur la distinction entre un maître d'ouvrage, un maître d'ouvrage délégué et un maître d'œuvre :

- i) Le Gouvernement est le maître d'ouvrage. Il examine et approuve les rapports d'étapes et doit réunir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNDS.
- ii) Le Secrétariat Technique est le maître d'œuvre. Il supervise l'ensemble des travaux techniques effectués par les consultants nationaux et au sein des comités sectoriels. Il organise les réunions du Comité de pilotage dont il assure le secrétariat, ainsi que les ateliers de restitution. Il prépare les rapports de synthèse et notamment le rapport final de synthèse de la SNDS. Le Secrétariat Technique est assisté par le consultant international.



37. L'élaboration de la SNDS sera effectuée selon les étapes successives suivantes :

- i) activités préliminaires ;
- ii) diagnostic du Système Statistique National ;
- iii) définition de la Vision et des stratégies ;
- iv) élaboration des plans d'actions sectoriels ;
- v) préparation de la mise en œuvre de la SNDS.

38. Il faut souligner que le financement de l'élaboration de la SNDS est acquis grâce à un soutien important à la fois du Gouvernement et de la communauté des Partenaires Techniques et Financiers qui ont été impliqués dès le début de l'élaboration de la stratégie.

39. Une feuille de route pour l'élaboration de la SNDS a été finalisée et validée avec un chronogramme prévoyant la fin de sa réalisation pour l'été 2011.

V. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

40. Les principes ci-après ont fait l'objet de vérification durant l'examen :

- i) l'indépendance scientifique ;
- ii) l'impartialité
- iii) la transparence ;
- iv) la confidentialité des données ;
- v) la coordination statistique ;
- vi) la coopération bilatérale et multilatérale.

41. Il ressort de cette vérification que, nonobstant l'absence de la loi sur la statistique, des efforts sont déployés pour leur respect. Les principes de la confidentialité des données et de l'indépendance scientifique sont en général rigoureusement observés par l'ensemble des organes du système statistique.

42. Il convient de signaler que la Charte africaine de la statistique a été signée.

43. La coordination du Système Statistique National comme signalée plus haut, demeure déficiente. Toutefois il faut noter l'existence d'une relation entre le CNSEE et les services sectoriels à travers les Directions des Études et de la Planification dont le fonctionnement est mis à mal par l'insuffisance de ressources humaines et financières.

44. En ce qui concerne la coopération bilatérale et multilatérale, les Partenaires Techniques et Financiers se sont toujours intéressés au développement de la statistique au Congo. Plusieurs initiatives matérialisent ce fait parmi lesquelles on peut citer :

- i) l'organisation à Brazzaville en 2000 par le Centre National de la Statistique et des Études Économiques d'une concertation nationale sur la statistique avec l'appui technique de la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) ;
- ii) la mission statistique réalisée en 2001 dans les États membres de la CEMAC par EUROSTAT, AFRISTAT, la Banque centrale des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et la CEMAC°;
- iii) la mission multisectorielle effectuée au Congo en 2002 par le FMI ;
- iv) l'évaluation sommaire du système statistique congolais par la Banque Mondiale en 2003.

45. Ces derniers temps, on observe un regain d'intérêt des PTF du Congo pour la statistique et ce, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SNDS. Dans cette optique, le 29 juin 2010, le Directeur Général du CNSEE a fait une communication à la réunion du groupe des Partenaires Techniques et Financiers. Cette communication a porté sur : « Élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique au Congo : pourquoi ? Comment ? Par qui ? ». Ainsi certains PTF se sont engagés à soutenir les efforts consentis par le Gouvernement congolais ; il s'agit du PNUD, de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement.

46. En outre, le Gouvernement congolais souhaite qu'un groupe de coordination des PTF pour la statistique soit constitué afin de servir d'interface avec le comité de pilotage de la SNDS. Ce groupe de travail sera chargé d'accompagner sur le plan technique le processus d'élaboration de la SNDS et, plus tard, de participer à la mobilisation des ressources pour sa mise en œuvre.

VI. LES RESSOURCES DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL

VI.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

47. Le montant global du financement des activités statistiques n'a pas pu être évalué durant le laps de temps court de l'examen.

48. D'une façon générale il existe une volonté politique de l'État à financer les activités statistiques sur la base des besoins exprimés. Au niveau du CNSEE, le budget est élaboré suivant le processus suivant :

- v) expression des besoins de chaque direction du CNSEE à travers l'élaboration des plans d'action chiffrés ;
- vi) montage des fiches techniques et consolidation par la Direction de la coordination ;
- vii) arbitrage effectué au niveau du Cabinet du Ministre du Plan pour arrêter les montants par direction et ce, par rapport à la dotation d'ensemble ;



- viii) révision des budgets des directions au vu des montants retenus après l'arbitrage.

49. Mais les décaissements accusent des retards ; ce qui a des impacts sur les priorités, entraînant le report des activités à réaliser. A titre d'exemple, sur un budget d'un montant de 1,500 millions de FCFA au titre de l'année 2009, on a pu décaisser 1,200 millions.

50. Les dotations financières allouées aux services statistiques ministériels restent encore très insuffisantes par rapport aux missions qui leur sont confiées.

51. Le système statistique congolais bénéficie également d'une assistance variée des partenaires au développement sous forme de financement des projets de renforcement des capacités statistiques ou d'appui budgétaire.

VI.2 LES RESSOURCES HUMAINES

52. Le SSN au Congo souffre d'un déficit qualitatif et quantitatif en ressources humaines en raison du fait de l'arrêt de recrutement avec l'application, depuis 1986, des mesures liées au Programme d'Ajustement Structurel. Au même moment, on continue à former. Un effort est fait par le CNSEE pour utiliser dans les projets, ces diplômés sortants du système éducatif. Malgré cela, beaucoup quittent finalement le SSN au profit des organisations internationales ou d'autres structures privées !

53. Le Centre d'Application statistique et de Planification (CASP) créé pour former des cadres moyens (Techniciens supérieurs de statistique et Ingénieurs des travaux statistiques) poursuit la formation et la production de diplômés sans qu'ils soient absorbés par le SSN. C'est seulement au cours de l'année 2010 que pour la première fois depuis 1986, 75 nouveaux diplômés ont été recrutés et affectés dans les départements régionaux suite à leur stage de fin d'études. Des avis controversés sont émis sur le rôle du CASP dans la formation des cadres au service du SSN congolais. Une réflexion sur les perspectives dudit centre et l'adaptation de son programme aux besoins actuels et futurs du SSN s'avère donc indispensable.

54. Le déficit en ressources humaines est beaucoup plus accentué dans les autres structures productrices de statistiques publiques, notamment dans les Directions des études et de la Planification.

VI.3 LES RESSOURCES MATÉRIELLES

55. Le système statistique national bénéficie dans l'ensemble de conditions matérielles satisfaisantes. Si l'utilisation de l'ordinateur est quasi généralisée, l'accès à l'internet est limité dans certains services statistiques publics. Il en est de même de l'Intranet.

VII. LA PRODUCTION STATISTIQUE

VII.1 CADRE GÉNÉRAL DE PRODUCTION

56. La production statistique est confrontée au Congo à des contraintes liées au déficit en ressources humaines et à l'octroi tardif des ressources financières par l'État. Le corollaire de cet état de choses est la rareté et/ou la réalisation tardive des enquêtes avec comme effet, un retard important dans la production de données.

57. La plupart des données statistiques disponibles étant désuètes, certains utilisateurs sont astreints à réaliser des opérations d'enquêtes ponctuelles.

58. La non régularité dans la production statistique pousse d'autres structures à utiliser les données statistiques produites par la Banque Centrale des États de l'Afrique Centrale (BEAC).

59. La production statistique est également caractérisée par la faiblesse dans la coordination au sein du CNSEE et entre le CNSEE et les services sectoriels, ce qui se traduit entre autres, par l'intégration des mêmes thématiques dans certaines enquêtes et l'utilisation de différentes méthodologies. A titre d'exemple, on pouvait coupler l'enquête emploi à l'enquête sur la consommation des ménages (ECOM) ou à l'enquête agricole et ainsi, réaliser des économies d'échelle.

60. En outre les statistiques sociales sont peu crédibles et les indicateurs nécessaires au suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à l'élaboration des DSRP et aux Cadres de dépense de moyen terme (CDMT) ne sont pas disponibles en temps opportun.

61. Depuis 2005, l'exploitation des sources administratives n'est plus possible par manque de ressources financières.

62. Au niveau des ministères sectoriels, la situation est pire en raison du fait de l'inexistence de ressources humaines adéquates (statisticiens) dans les Directions des Études et de la Planification, et de l'insuffisance des ressources financières qui leur sont allouées.

63. En dépit de ces contraintes et difficultés, des efforts ont été enregistrés au niveau du CNSEE dans la production statistique, soit avec les ressources de l'État ou avec l'appui des partenaires. Elles concernent le recensement de la population et de l'habitat, le MICS, l'ECOM, l'EDS, l'enquête agricole.

64. Des efforts ont été aussi déployés au niveau de certains ministères sectoriels (Éducation, Santé) pour la production des annuaires statistiques malgré les difficultés auxquelles les Directions des Études et de la Planification sont confrontées.



VIII. PUBLICATION, DIFFUSION ET CONSERVATION DES DONNÉES

65. Le CNSEE dispose en son sein d'une direction de l'informatique et de la gestion des bases de données qui est chargée du stockage, de la conservation et de la diffusion des données. Le SSN étant décentralisé, le CNSEE rassemble et diffuse les données collectées au niveau sectoriel. Les publications sont généralement sur support papier. On constate toutefois un recours progressif au format électronique (CD Rom). Par ailleurs, le site internet du CNSEE rénové et mis à jour régulièrement constitue aussi un moyen de diffusion des données. Les PTF apportent leur appui à travers la fourniture d'assistance technique et des moyens logistiques.

66. Le renforcement des capacités du CNSEE dans l'archivage, la gestion des bases de données et la diffusion est envisagé dans le cadre du Programme de renforcement des capacités statistiques de la Banque Africaine de Développement. Dans tous les cas, beaucoup reste encore à faire dans ce domaine et il y a nécessité de mettre en place une politique d'ensemble qui fait défaut.

IX. POINTS DE VUE DES UTILISATEURS

67. Pour les utilisateurs rencontrés aussi bien dans le secteur privé que public, le SSN est perçu comme faibles et incapable de produire de données statistiques publiques satisfaisant leurs besoins, ce qui les amène à produire leurs propres statistiques ou à recourir à d'autres sources. Ce constat concerne aussi la désuétude des données existantes et l'inexistence d'un cadre formel de collaboration et d'échange avec les responsables des structures chargées de la production des statistiques publiques, notamment le CNSEE.

68. Ils souhaitent que cette situation de contre performance soit corrigée dans les meilleurs délais et fondent leur espoir sur la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique en cours d'élaboration. Ils ont également émis le vœu relatif à l'instauration de la formation des utilisateurs des données statistiques.

X. RECOMMANDATIONS

69. A l'issue de l'évaluation par les pairs, les recommandations suivantes ont été faites et présentées aux autorités statistiques, aux responsables des services producteurs de statistiques publiques et aux représentants des Partenaires Techniques et Financiers :

1. L'engagement du gouvernement

- Maintenir l'engagement politique en faveur du développement de la statistique;
- Consolider le recours à la planification stratégique et à la planification opérationnelle, y compris par la poursuite du programme de renforcement des capacités humaines et institutionnelles, surtout la stabilisation du personnel formé

dans les directions des études et de la planification ;

- Veiller à la mise en place des outils du système de Suivi-évaluation du DSRP cohérents avec le calendrier de production statistique tant au niveau du CNSEE, qu'au niveau sectoriel.

2. Le cadre institutionnel et réglementaire

- Prendre les dispositions pour les textes d'application de la loi statistique, notamment la mise en place et le fonctionnement du Commission Supérieure de la Statistique et la transformation du CNSEE en INS ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour la ratification de la Charte africaine de la statistique ;
- Rendre opérationnel le fonctionnement des Services Statistiques dans toutes les DEP en les pourvoyant de moyens adéquats.

3. La coordination statistique

- Prendre les dispositions pour rendre fonctionnelle la Commission Supérieure de la Statistique ;
- Renforcer le rôle moteur du CNSEE dans le système SSN et lui permettre de jouer pleinement son rôle de coordinateur dans le SSN ;
- Poursuivre le plaidoyer à l'endroit du gouvernement en vue de renforcer les ressources humaines, financières et matérielles allouées au Système Statistique National ;
- Élaborer et mettre régulièrement à jour un recueil des concepts et définitions statistiques conformes aux recommandations internationales et procéder à sa vulgarisation ;
- Élaborer périodiquement un rapport sur l'état du Système Statistique National et procéder à sa vulgarisation sous des formes à déterminer (forum national sur la statistique par exemple).

4. La SNDS

- Démarrer au plus vite les travaux d'élaboration de la SNDS en respectant la feuille de route actualisée ;
- Veiller à l'intégration de la SNDS dans le DSRP en cours de finalisation, y compris dans les instruments d'évaluation et de mobilisation des ressources ainsi que dans l'exécution financière des priorités de la SNDS ;
- Veiller à la sensibilisation et à la bonne implication des SSS dans le processus d'élaboration de la SNDS ;
- Œuvrer pour la mise en place rapide d'un groupe PTF / Gouvernement pour la statistique et l'impliquer aussi bien dans le processus d'élaboration de la SNDS que de la SRP/Plan de développement.

5. Leadership et management

- Nécessité de renforcer le management et le leadership au sein du CNSEE.



6. Formation statistique et ressources humaines:

- Mettre l'accent sur la formation statistique, le recrutement et la rétention des cadres moyens et supérieurs dans le SSN ;
- Entreprendre une réflexion sur le Centre d'Application Statistique et de Planification (CASP) afin de déterminer si les objectifs de ce centre répondent aux besoins du SSN et envisager des réformes conséquentes.

7. Plaidoyer et communication

- Encourager l'élaboration des politiques de communication externe des services statistiques publics afin d'améliorer leur visibilité ;
- Renforcer la capacité de plaidoyer et de communication du CNSEE : intégrer une composante communication au sein de la SNDS ;
- Dynamiser les relations avec la société civile, les autorités politiques, les PTF et les SSS.

8. La démarche qualité

- Introduire et systématiser progressivement la démarche qualité dans l'ensemble des services statistiques publics. Le CNSEE pourrait tester la démarche qualité sur ses produits statistiques et aider les services statistiques sectoriels à en faire de même. Le Cadre d'évaluation de la qualité de données du FMI pourrait servir de référence (SGGD).

9. Amélioration de la couverture des données statistiques

- Poursuivre et développer les initiatives visant à améliorer la connaissance du secteur informel (production des biens et service, emploi...) en rapport avec le Plan d'action pour l'amélioration des statistiques sur l'emploi et le secteur informel en Afrique élaboré par AFRISTAT.

10. Désagrégation, valorisation des données et problématique genre

- Mieux tenir compte des besoins de la décentralisation et de la problématique genre lors de la conception des enquêtes statistiques ;
- Procéder à des analyses approfondies des données statistiques disponibles pour faciliter leur utilisation pour la prise de décision.

11. Diffusion statistique, archivage et sécurité des données

- Encourager la diffusion sur CD Rom et en ligne sur Internet ;
- Améliorer la mise à jour du site internet du CNSEE ;
- Poursuivre la diffusion sur support papier tout en diversifiant les formats de publication en fonction des principales catégories de destinataires ;
- L'accès aux produits statistiques du pays notamment via le portail internet ;
- Définir pour l'ensemble des services statistiques publics, une politique d'archivage, de sécurité et de diffusion des données statistiques basée sur les nouvelles technologies.

12. Promotion de la culture statistique

- Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation des utilisateurs afin de favoriser une plus grande utilisation des statistiques et un développement de la culture statistique dans le pays.

13. Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'examen par les pairs

- Mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'examen par les pairs.



ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES CONSTATS

1.1. POINTS FORTS

1.1.1. Engagement du gouvernement

- Prise de conscience du retard accumulé ces dernières années dans le développement du SSN :
 - Nouvelle loi statistique et adoption récente des statuts de l'INS ;
 - Engagement financier important sur certaines opérations statistiques et pour l'élaboration de la SNDS ;
- Existence d'une volonté politique de l'État à la fois pour développer le SSN et pour coordonner les interventions des différentes structures impliquées dans la programmation budgétaire et la planification ;
- Élaboration d'une SNDS en cours et prise de conscience de la nécessité d'arrimer cette stratégie au DSRP (2011-2016) en cours de finalisation ;
- Soutien financier accru de l'État au CNSEE ;
- Recours systématique à la planification stratégique et à la planification opérationnelle et renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans la manipulation de leurs outils.

1.1.2. Observation des principes fondamentaux de la statistique publique

- Les principes d'indépendance scientifique, d'impartialité, de transparence et de confidentialité des données statistiques sont généralement bien respectés dans l'ensemble du SSN.

1.1.3. Leadership et management du CNSEE

- Existence d'un management et d'un leadership satisfaisant au sein du CNSEE ;
- Disponibilité permanente de la Direction Générale ;
- Organisation du travail sur la base d'un programme de travail élaboré par chaque direction et consolidé au niveau de la Direction Générale ;
- Évaluation semestrielle de la mise en œuvre de ce programme à travers une réunion de concertation.

1.1.4. Dynamisme des services sectoriels de statistiques

- Malgré l'insuffisance des moyens à leur disposition, les Services Statistiques Sectoriels (SSS) s'efforcent de répondre aux objectifs de travail fixés, notamment dans la réalisation de certaines enquêtes : ECOM, EDS, enquête emploi, enquête agricole ;
- Effort de publication des annuaires statistiques.

1.1.5. Accompagnement soutenu des partenaires techniques et financiers

- Volonté commune d'accompagner le gouvernement dans le développement de la statistique au Congo :
 - Bonne connaissance des enjeux et des contraintes liées à la statistique ;
 - Disponibilité à accompagner le gouvernement dans l'élaboration de la SNDS ;
 - Disponibilité à appuyer l'élaboration/le renforcement des stratégies sectorielles ;
 - Mise en place prochaine d'un groupe PTF pour la statistique.

1.1.6. Observation des principes fondamentaux de la statistique publique

- Les principes d'indépendance scientifique, d'impartialité, de transparence et de confidentialité des données statistiques sont généralement bien respectés dans l'ensemble du SSN.

1.1.7. Formation statistique

- Existence d'un Centre d'Application Statistique et de Planification (CASP) qui forme des statisticiens au niveau cadre moyen.

1.1.8. Volonté des utilisateurs de contribuer à l'amélioration des statistiques

- Assez bonne connaissance de leurs besoins d'information.

1.2. POINTS FAIBLES

1.2.1. Cadre législatif et réglementaire

- Non ratification de la Charte Africaine de la Statistique.

1.2.2. Difficultés en matière de production statistique :

- Faible dotation et difficultés de mobilisation des crédits alloués aux services statistiques sectoriels ;
- Multiplicité des enquêtes et inexistence de leur coordination ;
- Difficulté de disposer de statistiques courantes de source administrative ;
- Localisation du service de comptabilité nationale au sein de la Direction Générale de l'économie ;
- Existence d'autres acteurs de production de la statistique qui échappent au contrôle du CNSEE dans la conduite d'opérations statistiques ;
- Absence d'un système de Suivi-évaluation de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

1.2.3. Faible opérationnalisation de la coordination statistique :

- Faible coordination dans la réalisation des travaux statistiques au sein du CNSEE et entre le CNSEE et les services statistiques sectoriels ;
- Non fonctionnement de la Commission Supérieure de la Statistique (CSS) ;
- Faible collaboration entre les services statistiques sectoriels et le CNSEE ;
- Inexistence d'un dispositif de programmation et d'évaluation des activités statistiques au niveau national ;
- Insuffisance d'initiatives pour l'appropriation des outils conceptuels et méthodologiques par les services statistiques sectoriels ;
- Absence d'une démarche qualité dans l'ensemble du SSN ;
- Manque de visibilité pour le moment de la nécessaire synergie entre le SSN et le système de S&E de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (en cours de construction).

1.2.4. Insuffisance des ressources humaines dans l'ensemble du SSN y compris au CNSEE

- Déficit important (quantitatif et qualitatif) au sein de l'ensemble du SSN et tout particulièrement au sein des DEP ;
- Faible motivation des cadres, d'où la déperdition importante du personnel ;
- Arrêt de recrutement dans la fonction publique avec comme conséquence la non absorption des statisticiens formés dans les écoles de statistique en général et ceux formés par le CASP en particulier.



1.2.5. Faiblesse en matière de communication :

- Faible visibilité du CNSEE tant au niveau des SSS qu'au niveau des PTF et de la société civile ;
- Faible communication du CNSEE en direction des SSS, et des PTF ;
- Insuffisance de pro activité des principaux responsables, en direction des autorités politiques et des PTF.

1.2.6. Faible valorisation des données statistiques

- Analyse encore limitée des données statistiques, notamment au niveau du CNSEE.

1.2.7. Absence d'une politique nationale d'archivage, de sécurisation et de diffusion des données statistiques

ANNEXE 2 : COMPOSITION DE LA MISSION

NOMS ET PRÉNOMS	INSTITUTIONS	FONCTION	COORDONNÉES
Cosme Vodounou	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE)	Directeur Général	vodounoc@yahoo.fr
Agnes Flenon	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE)	Directrice Administrative et Financière	agnesf059@yahoo.fr
Grégoire Kankwanda	Institut National de la Statistique	Chargé de mission	gkankwanda@hotmail.com
Dieudonné Essimbo Numayeme Manu	Unité de pilotage du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté	Coordonnateur national	manuessimbo@gmail.com
Dodji V. SILETE-ADOGLI	AFRISTAT	Expert	Pascal.silete-adoqli@afristat.org
Samuel Blazyk	PARIS21	Responsable de programme	Samuel.blazyk@oecd.org



ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURES, ET CONTACTS
ABDOULAYE Roch	Collaborateur DEP	METPTDF
AMBAPOUR Samuel	Directeur Général	Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE) ambapour_samuel@yahoo.fr Tél 00242 055 51 51 79
BARATAUD Gérard	Conseiller du DGPD	Tél 00242 591 01 57 E-mail : gbarataud@yahoo.fr
BATSANGA Gabriel	Directeur des statistiques démographiques et sociales	CNSEE Tél 00242 055 58 64 59 ; 066 75 33 05 E-mail gbatsanga@yahoo.fr
COSTA Josyane	Assistant d'équipe	Banque mondiale
DURRUTY Vincent	Chargé d'aide et de coopérations internationales	Délégation de l'Union européenne en République du Congo Tél 00 240 547 80 26/27 E-mail : vincent.durruty@ec.europa.eu
KIMPOUNI Dominique	Directeur de la coordination	CNSEE dkimpouni@hotmail.com
KINOUANI Gabriel	Secrétaire Général	Union nationale des opérateurs du Congo Tél 00242 066 16 32 52 ; E-mail: unocpatronat@yahoo.fr ; gabrielkinouani@yahoo.fr
MADY-GOMA Jean Valère	Directeur	Centre d'Application de la Statistique et de la Planification
MATINGN Joseph	Chef de service	Tél 00242 069 60 30 34
MBUE Alain	Expert	PNUD alain.mbue@undp.org
MOKOKO Léon Raphaël	Directeur Général du Plan et du Développement	Email : lmokoko@yahoo.fr
MONTHÉ Bienvenu	Économiste supérieur	Banque mondiale Tél 00224 663 50 75 E-mail mbiyondi@worldbank.org

Examen par les Pairs du Système Statistique de la République du Congo

MPOUE Alain B.	Expert à l'UPS	Tél 00242 927 64 51
NZINGOULA SOMPA Jean Paul	Chef de bureau	Tél 00242 060 68 36 39
OBAMBI Guecko	Directeur de l'informatique et de la gestion des bases des données	CNSEE Tél 00224 055 51 81 50 ; 069 99 22 98 E-mail gueckoanguima@yahoo.fr
OKANZA Jean-Christophe	Directeur de Cabinet	Ministère chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire
OTSESSA Antony Ludovic	Directeur Administratif et Financier	CNSEE Tél 00242 055 66 31 13
PAMBO Laurent	DEP	MID Tél 00242 05 51 09 98
RIMTETA Ranguébaye	Économiste principal	PNUD Tél 00242 055 77 51 04
ROCKMORE Christophe	Statisticien	Banque mondiale crockmore@worldbank.org
TOUKOULOU Bernard	Économiste	Direction Générale du Plan et du Développement Tél 00242 055 51 02 67 E-mail : toukoulou2006@yahoo.fr
TOUKOULOU Bernard	Économiste	DGPD Tél 0555 51 02 67 E-mail toukoulou2006@yahoo.fr
TSEMI Philippe	Chef de service des statistiques à la Direction des études et de la planification (DEP)	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage Tél 00242 055 38 62 56/066 45 16 39
VRIDAOU Tao	Programm Analyst Monotoring & Evaluation	Tél 00242 521 67 00 E-mail : vridaou@unfpa.org





Unité - Travail - Progrès

23 - 26 Novembre 2010